

## REUNION AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

## REVUE DES MISSIONS UTAH - 11 janvier 2021

**Contexte :**

- *La déclinaison territoriale des politiques publiques revêt une importance capitale : il est essentiel que l'Etat soit en pleine capacité, sur la base d'une bonne connaissance des enjeux locaux, d'accompagner et de faciliter les projets de territoires et de mettre en œuvre les priorités des politiques publiques nationales au plus près de nos concitoyens.*
- *Dans un courrier adressé aux préfets de région le 15 novembre 2019, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a souhaité que les moyens de l'échelon départemental consacrés aux missions du programme Urbanisme, Territoires, Amélioration de l'Habitat (UTAH) soient globalement préservés.*
- *Dans ce contexte, une revue des missions exercées par les DREAL et les DDT(M) pour le programme UTAH a été lancée en 2020, avec notamment un séminaire en septembre 2020 associant l'administration centrale, les services déconcentrés et certains opérateurs, pour examiner notamment la possibilité de transfert de certaines missions actuellement exercées au niveau régional à l'échelon départemental voire interdépartemental pour conserver les mutualisations existantes.*
- Parallèlement la DGALN a lancé un projet de transformation qui vise trois objectifs :
  - ✓ rechercher l'impact maximal dans la conduite de ses missions face aux défis majeurs de ses politiques publiques et améliorer leur portage territorial
  - ✓ redonner du sens au travail quotidien dans un cadre de travail serein et solidaire
  - ✓ dégager des marges de manœuvre pour anticiper, innover et s'adapter à l'évolution des attentes des parties prenantes.
- *La démarche se fonde sur quatre principes d'action : la confiance, la co-construction, le courage et la co-responsabilité. Elle a abouti à l'identification de 12 politiques publiques prioritaires et de 14 chantiers de transformation dont deux sont en lien direct avec la revue des missions du BOP 135 : l'adaptation de l'organisation de l'administration centrale pour favoriser la synergie avec les territoires et la re-contractualisation des missions des services déconcentrés et des opérateurs.*

**I. Les objectifs de la revue des missions au sein du pôle ministériel**

- *Mettre en cohérence notre organisation et nos missions avec la vision du ministère à 5 ans :*
  - *Renforcer nos capacités de **mise en œuvre des priorités politiques sur le terrain** : réhabilitation des logements des plus modestes, renouvellement urbain, maintien d'un haut niveau de production de logements sociaux, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre l'artificialisation des sols, protection du littoral, ...;*
  - *Accompagner la **montée en compétence des collectivités**, notamment dans le cadre de la loi 4D : expérimentation d'une délégation complète de compétences en matière de logement, assouplissement de l'accès aux opérations de revalorisation du territoire, renforcement des outils de « recyclage urbain », accélération de la récupération des biens abandonnés situés en centre-ville, ... ;*
  - *Articuler les interventions des acteurs de proximité dans le cadre d'une stratégie territoriale et **parler d'une seule voix** ;*
  - ***Simplifier et accélérer les procédures** sans renoncer aux exigences de qualité environnementale ;*
  - *Intégrer la **transformation numérique** dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et l'exercice des métiers ;*

- *Maintenir, développer, faire évoluer l'expertise et l'innovation.*
- *Faire des choix forts qui permettent de porter efficacement ces priorités,*
- *Respecter l'orientation du Premier Ministre de renforcer la présence des services publics au plus près du terrain (préservation de la capacité à agir du niveau départemental);*
- *Redonner de la visibilité et des marges de manœuvre aux agents.*

## **II. La revue de missions du programme UTAH dans le projet de Transformation de la DGALN**

- 6 politiques publiques ont été cartographiées sur le champ UTAH :
  - garantir un aménagement durable et la cohésion des territoires
  - contribuer à construire un cadre bâti et de vie, de qualité, sain et sûr
  - garantir l'accès à un parcours de logement adapté
  - maîtriser l'usage de l'espace
  - contribuer à la transparence du secteur de l'immobilier
  - améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments

et 2 politiques publiques sont aux interfaces entre programme UTAH et PEB :

- garantir l'approvisionnement durable des activités humaines [en ressources minérales] et en bois
- préserver et promouvoir la qualité et la diversité des paysages.
- Ces politiques publiques fondent la raison d'être de la DGALN dont l'ambition est d'offrir aux générations actuelles et futures un cadre de vie de qualité en harmonie avec les dynamiques des territoires et de la nature, en limitant les pressions sur les écosystèmes, en favorisant l'accès à un logement adapté, sain et sûr, et en développant une gestion durable des ressources.
- La réalisation de cette ambition passe par le respect de différents principes qui doivent guider son action :
  - structurer l'intelligence collective pour identifier, aborder et traiter collectivement les enjeux actuels
  - favoriser la synergie des expertises, le partage d'expérience et des bonnes pratiques au sein des équipes et avec les services déconcentrés
  - entretenir la motivation à travers la responsabilisation, la reconnaissance du travail accompli et un cadre de travail de qualité
  - adapter en permanence les outils et méthodes de travail
  - assurer en permanence la montée en compétence
  - renforcer la proximité avec les partenaires et les territoires pour penser la mise en œuvre dès la conception et l'accélérer
  - généraliser le droit à l'expérimentation en interne et dans les territoires avec nos partenaires.

De cet ensemble résulte un nouveau contrat à passer avec les services déconcentrés et opérateurs, déterminant les missions et tâches qui leur sont dévolues pour mettre en œuvre territorialement les politiques publiques ainsi que le dimensionnement des effectifs minimaux requis et les compétences afférentes. La rédaction de ce contrat passe par une co-construction entre l'AC et les services déconcentrés/opérateurs.

## **III. Les grandes orientations pour plus d'impact des politiques publiques du champ UTAH**

- **Maintien du rôle d'impulsion, de coordination et d'évaluation des politiques publiques des DREAL :**
  - *En matière de pilotage régional de la planification pour accompagner la transition écologique des territoires ;*

- En matière d'animation, de conseil et d'information sur les projets innovants (par ex programme SARE, rénovation énergétique des bâtiments, accompagnement des nouvelles réglementations dont RE 2020, suivi des filières vertes / biosourcées, ...)
  - En matière de stratégie foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols avec notamment la tutelle des établissements publics fonciers;
  - En matière de programmation et de suivi budgétaire ;
  - En matière d'aménagement d'intérêt régional, national notamment la tutelle des EPA...
- **Eviter le rôle de « contrôle / doublon » de l'activité départementale par le niveau régional :**
    - Validation des plans locaux de l'habitat au seul niveau départemental ;
    - Envisager une validation des conventions d'utilité sociale au niveau départemental au lieu de régional
- **Organisation de missions à l'échelle territoriale et/ou transfert de missions régionales vers le niveau départemental ou interdépartemental, selon le principe de la différenciation et de la subsidiarité :**
    - Conseil aux territoires et suivi de l'aménagement opérationnel ;
    - Pilotage et animation du parc privé de logement / habitat indigne assuré en départements ou en interdépartemental, seule la programmation budgétaire restant au niveau régional;
    - programmation, pilotage et animation des activités liées au renouvellement urbain
    - Pilotage et animation de la politique d'accessibilité en interdépartemental avec l'appui de l'administration centrale ;
    - Suivi des démarches « éco-quartiers » ;
    - Organisation du jury de sélection « ville durable »
    - Répartition des rôles à revoir entre DREAL et DDT(M) sur la mobilisation du foncier de l'Etat pour la construction de logements
- **Transformation numérique et allègement de missions d'instruction au niveau départemental pour permettre un renforcement, par repyramidage en catégorie A, de la capacité d'action auprès des collectivités et des acteurs de terrain :**
    - Transfert de la liquidation des taxes d'aménagement à la DGFIP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
    - Dématérialisation ADS ;
    - Réformer et renforcer le CRC et étudier l'hypothèse d'une externalisation totale ou partielle du contrôle des règles de construction ;
    - Etudier les possibilités de réduire significativement le nombre de communes au RNU (qui implique une instruction des permis de construire par l'Etat);
    - Etudier les modalités permettant que les collectivités délégataires des aides à la pierre reprennent largement l'instruction des dossiers ;
    - Etudier la possibilité de mutualiser l'instruction des permis Etat via un organisation territoriale adaptée, au moins pour les départements qui en instruisent très peu ;
    - Imaginer des mesures de simplification des agréments pour les logements sociaux ;
    - Réviser et adapter le rôle des CRHH
    - Moderniser par le développement d'outils et services numériques les modalités d'intervention des DDT (note d'enjeux, PAC...) dans l'appui aux collectivités sur leurs documents de planification.
- Renforcement de l'impact par une **meilleure organisation de la connaissance des territoires**, adaptée aux besoins des acteurs de terrain.
- **Abandon ou transfert de certaines missions exercées par d'autre services de l'Etat :**
    - Suppression sur le volet sécurité incendie de la participation des DDT(M) aux visites d'ouverture de toutes les catégories d'ERP et aux réunions des commissions de sécurité ;

- *Etudier les modalités d'abandon du conseil et expertise des DREAL en matière de gestion du patrimoine immobilier de l'Etat (mission prise en charge par la direction de l'immobilier de l'Etat);*

#### **IV. La méthode de travail du chantier de re-contractualisation avec les services déconcentrés**

- Le socle des missions à recontractualiser devra être co-construit par politique publique avec les services déconcentrés et opérateurs aidés des sous directions métiers de l'administration centrale. Ces missions seront à territorialiser et à décliner en tâches /objectifs. Enfin les effectifs nécessaires et les compétences attendues devront être définis. Un plan de montée en compétences pourra être élaboré.
- Le résultat des travaux sera présenté à un groupe de travail composé des représentants des personnels afin de l'optimiser avant passage en CTM et arbitrage ministériel fin juin 2021.